

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du Conseil Municipal

M.14-2022

Séance du vendredi 14 avril 2023, concernant l'approbation du Compte de Gestion M.14 par :
Monsieur Toussaint ROSSI Receveur,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GIOCANTI,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses concernant la gestion de 2022 se trouvent dans le présent Compte de Gestion.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

-Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont voté à l'unanimité : Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Pantaloni Pierre-François.

Absents : Calvia Danielle (procuration à Poggioli Dominique), Silvani Mélissa, Versini Audrey (procuration à Giocanti Jean-Luc).Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230414-2023-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 19/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 14 avril 2023

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

